

LA COOPERATION INTERNATIONALE AU PROJET DE
STATION SPATIALE

Dans son message sur l'état de l'Union en janvier 1984, le président Reagan lançait une invitation aux amis et alliés des Etats-Unis en faveur d'une participation de ceux-ci à un projet de station spatiale devant entrer en opération au milieu des années 1990. Le Canada, le Japon, et certains Etats européens membres de l'Agence spatiale européenne répondirent à l'invitation et conclurent séparément avec les Etats-Unis, par l'intermédiaire de leurs agences responsables des questions spatiales, des mémoires d'entente couvrant la phase préliminaire du projet.

A l'automne 1986, les représentants des gouvernements eux-même, les quatre "partenaires" dans cette coopération, ont commencé des négociations en vue de la conclusion d'un accord multilatéral établissant les principes autour desquels s'articuleront le développement, la construction, la mise en orbite et le fonctionnement de la station spatiale. Les modalités d'application de cet accord multilatéral feront l'objet de trois Memorandum d'accord distincts conclus entre la NASA des Etats-Unis d'une part et, d'autre part, les agences ayant respectivement la responsabilité des questions spatiales en ce qui a trait aux trois autres Partenaires.

La contribution canadienne devrait comprendre un centre de service intégré à l'infrastructure de la station spatiale dans lequel le bras robot canadien, connu sous le nom officiel de manipulateur agile spécialisé, aura un rôle crucial à jouer. Les autres Partenaires fourniront chacun un module qui viendra s'arrimer à l'impressionnante infrastructure tubulaire fournie par les Etats-Unis.

La négociation de l'accord intergouvernemental a été menée sur un mode bilatéral jusqu'à octobre 1987, les Etats-Unis faisant face à chacun des trois autres partenaires à tour de rôle. A partir de cette époque, les Etats-Unis préparèrent un texte multilatéral et deux sessions de négociations formelles réunissant les représentants des quatre Partenaires eurent lieu dans les mois suivants. Le texte de l'accord prit sa forme définitive à la fin du printemps de 1988, alors que le Canada et les Etats européens intéressés annoncèrent publiquement qu'ils avaient décidé de continuer le projet